

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

PROCÈS-VERBAL
de la RÉUNION du COMITÉ DIRECTEUR
Mardi 25 novembre 2025
Nogent-sur-Marne et Visioconférence

- 1- Modifications de la réglementation sportive 2026
- 2- Choix du comité d'organisation retenu pour le championnat longue distance 2027
- 3- Validation du cahier des charges des championnats indoor territoriaux éligibles au classement national indoor

Sont présents :

| | | |
|-------------|-------------------|---|
| Christian | VANDENBERGHE | Président |
| Frédéric | ANDOLFI | Secrétaire Général Vice-Président Délégué |
| François | BANTON | Trésorier Général |
| Hugo | BEUREY | Membre représentant des sportifs de haut niveau |
| Jean-Pierre | BREMER | Vice-Président en charge du sportif et du haut niveau |
| Sophie | GAUTIER-GUYON | Vice-Présidente en charge des commissions |
| Claude | DUBOULZ | Membre en charge de l'aviron de mer |
| Guylaine | MARCHAND | Membre en charge para-aviron et aviron adapté |
| Martine | SCOTTON | Secrétaire générale adjointe |
| | | |
| Fabien | AUBANEL | |
| Dominique | BOSQUELLE | |
| Anne | COPIN DE NAYVILLE | |
| Anne | DAUVERGNE-PARISE | |
| Bélinda | DUFOUR | |
| Pierre | GOUDET | |
| Nicolas | GUYOT | |
| Gaëlle | IRAGNE | |
| Philippe | LOT | |
| Léo | RONCHARD | |
| Delphine | SIGAL | |
| Anne | TOLLARD | |

Total : 21 présents

| | | |
|-------------|---|--|
| Assistant : | Sébastien VIEILLENDENT Alexandre HUSS Matthieu GAMEIRO Caroline AUTOUR Vanessa LÉTÉ | Directeur Technique National/Directeur Général CTN en charge des manifestations nationales CTN en charge de l'indoor Secrétaire de Direction Secrétaire de Direction |
| Excusés : | Bénédicte OUVRY Vincent ALLIGIER Brigitte ANDRIEU Brigitte BLAISE Marion PESTOURIE Benjamin SCRIVE | Vice-Présidente en charge de l'animation et communication avec les territoires, de la mixité et de l'inclusion |

Le Président ouvre la séance à 19h00.

1. Modifications de la réglementation sportive 2026 (Annexe 1)

JP. Bremer précise que, le comité est réuni afin d'adopter plusieurs ajustements avec notamment la réintroduction du 4- HPL Senior au programme du Championnat de France Élite – Trophée des clubs, épreuve initialement envisagée pour le championnat U23 qui a été supprimé.

Il précise que la demande d'intégrer également le skiff poids léger a été réexaminée mais écartée, conformément aux avis déjà formulés en commission sportive.

Les autres modifications concernent :

- Certificats médicaux de surclassement U17 : précision indiquant que l'obligation s'applique aux épreuves des championnats de France et nationaux.
- Participation aux épreuves du Championnat de France Élite – Trophée des clubs : clarification selon laquelle chaque rameur ne peut s'engager qu'à deux épreuves maximum sur l'ensemble du week-end, toutes catégories confondues (U19, Senior, Para-Aviron).
- Programme des championnats sprint : inversion de deux courses (SH2– et SH2X) afin de faciliter l'enchaînement des épreuves et d'améliorer la fluidité pour les rameurs.
- mise à jour d'un intitulé erroné dans la grille de qualification (système à 24 partants et plus, finales E à partir de 26).

P. Lot revient sur la participation éventuelle des rameurs internationaux seniors au Championnat de France. Il souligne que, contrairement aux U19 pour lesquels des précisions sont prévues en lien avec le parcours de sélection, aucune indication n'est donnée pour les seniors. Bien que la tenue du championnat en mai rende leur présence peu probable, il estime utile de clarifier la situation, notamment pour distinguer les athlètes des équipes A et B.

Il souligne ensuite un déséquilibre dans le programme du championnat sprint 2026, le samedi ne comportant qu'une seule épreuve de pointe alors que les rameurs en couple peuvent doubler, tandis que le dimanche offre deux épreuves de pointe. Il suggère d'envisager un meilleur équilibre, tout en reconnaissant que le programme devra être testé avant d'éventuels ajustements.

L.Ronchard appelle à une plus grande vigilance dans la prise de décisions, rappelant que certaines décisions récemment votées ont dû être révisées. Il souligne l'importance, pour la crédibilité du comité directeur et des commissions, de mieux anticiper les conséquences des choix effectués et de s'y tenir à l'avenir.

Concernant la participation des internationaux seniors au championnat de mai.

F. Andolfi précise que les règles de sélection ne sont pas encore finalisées et seront présentées lors du prochain comité directeur.

A.Tollard-Nottelet relève que la réintroduction du 4- PL masculin crée un déséquilibre hommes/femmes.

JP. Bremer et F. Andolfi indiquent que, si la parité n'est pas atteinte, ajouter la même épreuve en féminine réunirait peu de participantes. Ils précisent que d'autres pistes, notamment les épreuves mixtes, pourront être étudiées pour les éditions futures.

A. Tollard-Nottelet interroge également la limitation à deux épreuves maximum, instaurée pour éviter des doublages excessifs. F. Andolfi rappelle que cette règle existait déjà en senior bateau long, et A. Huss confirme qu'elle vise à maintenir une charge de course raisonnable.

F. Aubanel propose, pour 2027, de remanier l'ordre des courses du Championnat de France Master (1000m) : varier la représentation des clubs dans chacune des catégories d'embarcations proposées car certains clubs sont souvent obligés de composer les mêmes catégories d'embarcations chaque année.

JP. Bremer a approuvé cette démarche et précisé que la commission sportive souhaite engager une réflexion approfondie sur l'offre Master pour ce championnat. Ce travail n'a cependant pas encore été entamé.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 20 POUR ET 1 CONTRE LES MODIFICATIONS DE LA REGLEMENTATION SPORTIVE NATIONALE 2026 (21 votants/21présents) :

2. Choix du comité d'organisation retenu pour le championnat longue distance 2027

F.Andolfi rappelle qu'un appel à candidature pour 2026 et un appel à pré-candidature pour 2027 ont été lancés simultanément.

À ce jour, deux candidats se sont manifestés pour le championnat longue distance 2027 :

- CA Nantes, candidat uniquement sur cette manifestation en premier choix.
- Mâcon, ayant mis ce championnat en troisième choix, laissant ainsi la décision finale à la Fédération.

Le CA Nantes a demandé une confirmation anticipée afin d'optimiser l'organisation et le subventionnement de l'événement.

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE LE CA NANTES ORGANISATEUR DU CHAMPIONNAT LONGUE DISTANCE 2027 À 20 POUR ET 1 CONTRE (21 votants/21 présents).

3. Validation du cahier des charges des championnats indoor territoriaux éligibles au classement national indoor

M. Gameiro précise la nécessité à mettre en place un cahier des charges des compétitions régionales d'aviron indoor.

Il apporte les précisions suivantes :

- l'objectif est de structurer et labelliser les compétitions régionales, conformément à la réglementation sportive, et d'attribuer des points au classement des clubs.
- à ce jour, 19 compétitions sont enregistrées, dont 13 répondent aux critères du cahier des charges,
- la labellisation repose sur des critères de qualité
- les points de club sont attribués comme pour les championnats de France, en ne comptabilisant que la compétition régionale rapportant le plus de points pour chaque club.

Il ajoute que la procédure paraissant tardivement il sera possible :

- d'étendre la période de labellisation jusqu'à fin mars pour les organisateurs souhaitant se manifester tardivement.
- de bénéficier d'une labellisation rétroactive possible pour les manifestations déjà inscrites au calendrier.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 20 POUR ET 1 CONTRE LE CAHIER DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES D'AVIRON INDOOR (21 votants/21présents).

JP Bremer inique que sera précisé la validité de la licence car on parle de licence de la saison alors que la licence est annuelle.

F. Aubanel signale l'absence du BRS universitaire dans la réglementation sportive 2026.

A.Huss précise que ce championnat fait partie des championnats partenaires (FFSA, UNSS, FFSA) et n'a pas été intégré cette année ; il sera inclus en 2027 si nécessaire, avec les autres compétitions FFSU.

Concernant le championnat FFSA, les dates et lieux restent à déterminer. La possibilité d'intégration lors du championnat sprint à Bourges est envisagée, mais non encore validée par la FFSA.

A.Tollard-Nottelet indique que certaines décisions FFSU ont été effectivement prises tardivement. Une communication sera faite pour informer les clubs et promouvoir tous les événements FFSU.

L. Ronchard demande confirmation de la présence de S. Vieilledent et A. Maurogiovanni sur le prochain comité.

S. Vieilledent confirme sa présence ainsi que les interventions de A. Maurogiovanni, et L. Mariage et G. Pontois concernant le para-aviron.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 19h10.

Frédéric ANDOLFI
Secrétaire Général
Vice-Président Délégué

Destinataires : Membres du comité directeur, Présidents de ligues,



Le bureau vous demande de voter pour les modifications suivantes à la RS 2026 :

- Nécessité pour les U17 participants à des épreuves nationales Seniors de passer par la case visite médicale d'aptitude au surclassement
- Précision sur la possibilité de doubler aux championnats de France Elite - Trophée des clubs
- Maintien du 4- HPL Senior au championnat de France Elite – Trophée des clubs
- Planning des épreuves SH2- et SH2X revisité au championnat sprint
- Précision sur le système de qualification

Ainsi que :

- Comité d'organisation retenu pour le championnat longue distance 2027
- Cahier des charges des championnats indoor territoriaux éligibles au classement national indoor

MODIFICATIONS REGLEMENTATION SPORTIVE 2026

20 Novembre 2025

RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE (page 4)

3-5. Il ne pourra être enregistré aucun engagement ne comprenant pas la totalité de la composition de l'équipage ;

- De compétiteurs dont la licence ne respecte pas les règlements en vigueur ;
- De rameurs U17 participant aux championnats de France, **aux championnats nationaux** et à leurs épreuves qualificatives dans les catégories **Senior** sans visite médicale spécifique d'aptitude ;
- De rameurs participant aux championnats jeune (ligue, interrégional et national) n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Niveau 3 » et de barreurs n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Barreur ».
- De rameurs participant au championnat de France U17 n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Niveau 3 » et de barreur n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Barreur ».

CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉLITE – TROPHÉE DES CLUBS U19 ET SENIOR et PARA-AVIRON

La restriction suivante est ajoutée (pages 14 et 15) :

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Une rameuse ou un rameur peut participer au maximum à deux des épreuves des championnats de France élite - Trophée des Clubs U19 et Senior et Para-Aviron

Les barreurs ne sont pas concernés par cette restriction

ÉPREUVES

L'épreuve SH4-PL est ajoutée dans le programme du championnat de France Elite – Trophée des clubs

CHAMPIONNATS NATIONAUX SPRINT U19, SENIOR, MASTER ET PARA-AVIRON (page 17)

Les épreuves 7 (SH2-) et 26 (SH2X) sont interverties dans le programme du samedi

**SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION (page28)
CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITE INDIVIDUEL U19 ET SENIOR ET CRITERIUM U17
INDIVIDUEL**

Système de qualification

- 24 partants et plus
 - Parcours contre la montre
 - Les 24 premiers du parcours contre la montre qualifiée dans 4 séries, 25e à 30e en finale E (**si plus de 26 partants**), 31 à 36 en finale F (si plus de 32 partants), 37 à 42 en finale G (si plus de 38 partants)
-

ORGANISATION CHAMPIONNAT LONGUE DISTANCE 2027

Dans la suite de l'appel à pré-candidature sur les évènements de la saison 2027, et compte tenu de la nécessité pour le CA Nantes de réserver très en avance le Parc des Expositions auprès de la Ville, le bureau en accord avec le second candidat à cette organisation, vous demande de vous prononcer sur ladite candidature suivante :

Organisation du Championnat Longue Distance Mars 2027 : **CA Nantes**